

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° I-1850

présenté par  
M. Dive et Mme Minard  
-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---